

N° 90

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

---

Annexe au procès verbal de la séance du 21 novembre 1988

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur  
le projet de loi de finances pour 1989, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE,*

TOME IX

COMMERCE EXTÉRIEUR

Par M. Marcel DAUNAY,

Senateur

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François Poncelet, président ; Richard Pouille, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Philippe François, vice-présidents ; Serge Mathieu, René Tregouet, Francisque Collomb, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Maurice Arreckx, Jean Arthuis, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohl, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Boyer Andrivet, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Désire Debayelaere, Rodolphe Désire, Pierre Dumas, Jean Faure, Roland Grimaldi, Georges Gruillot, Remi Herment, Jean Huchon, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Guy de la Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, François Mathieu, Louis Mercier, Louis Monard, Paul Moreau, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Robert Pages, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Michel Rigou, Jean Jacques Robert, Jean Roger, Josselin de Rohan, Roger Roudier, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9e législ.) : 160 et annexes, 294 (annexe n°5), 296 (tome VI), 299 (tome II)  
et T.A. 24

Sénat : 87 et 88 (annexe n°10) (1988-1989)

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages</b>
<b>INTRODUCTION</b>	5
<b>PREMIERE PARTIE : L'EVOLUTION RECENTE DU COMMERCE DE LA FRANCE</b>	7
<b>I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL</b>	7
<b>A. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE</b>	7
<b>B. LE COMMERCE MONDIAL</b>	8
<b>II. L'EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE EN 1987 ET AU PREMIER SEMESTRE 1988</b>	10
<b>A. LA DETERIORATION DE 1987 - DES RESULTATS MEDIOCRES EN DEBIT D'UNE DEMANDE EXTERIEURE SOUTENUE</b>	10
1. Une détérioration due à l'inadaptation de l'appareil de production	10
2. L'évolution sectorielle : la disparition de l'excédent industriel	11
3. La poursuite du rééquilibrage vers les pays développés	12
<b>B. LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1988</b>	16

1. La poursuite du déficit commercial	16
2. L'accroissement du déficit industriel civil	18
3. L'analyse géographique	19
<b>III. L'ANALYSE DES TENDANCES DE FOND</b>	<b>20</b>
<b>A. L'EXCEDENT AGRO-ALIMENTAIRE</b>	<b>20</b>
1. L'évolution générale et les perspectives	20
2. Les principaux produits	21
3. L'analyse par secteur géographique	23
<b>B. LE SOLDE INDUSTRIEL</b>	<b>24</b>
1. La tendance générale	24
2. Les principaux secteurs	27
3. Les échanges avec nos principaux partenaires	28
<b>DEUXIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR ET L'EVOLUTION DES CREDITS</b>	<b>31</b>
<b>I. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR</b>	<b>31</b>
<b>A. LES GRANDS CONTRATS</b>	<b>31</b>
<b>B. LA PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR COURANT DES P.M.E. P.M.I.</b>	<b>33</b>
1. L'action sur l'environnement des entreprises	35
<i>a) La connaissance des marchés extérieurs</i>	35
<i>b) La formation des hommes au commerce international</i>	35
<i>c) L'incitation au portage</i>	37
2. Le redéploiement des procédures d'aide	39
<i>a) L'aide à la prospection</i>	39
<i>b) Le Codex</i>	40
<i>c) L'aide à l'implantation</i>	41

<b>H. L'EVOLUTION DES CREDITS</b>	43
<b>A. LES MOYENS DES SERVICES ET ORGANISMES CHARGES DE LA PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR</b>	43
1 Le service de l'expansion économique à l'étranger (S.E.E.E)	44
2 Les subventions aux organismes de promotion du commerce extérieur	45
<i>a) Le Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.)</i>	45
<i>b) Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.R.E.)</i>	46
<i>c) L'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.)</i>	47
<b>B. LES AIDES BUDGETAIRES A L'EXPORTATION</b>	48
1. La couverture des risques à l'exportation	48
<i>a) L'assurance crédit</i>	48
<i>b) L'assurance prospection et l'assurance foire</i>	49
<i>c) La garantie du risque économique</i>	50
2. Les bonifications d'intérêt	50
3. Les prêts publics à l'exportation	51
<i>a) Les dons du Trésor</i>	51
<i>b) Les prêts du Trésor</i>	51
<i>c) La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers</i>	52
<b>CONCLUSION</b>	52

Mesdames, Messieurs,

La fragilité persistante de notre commerce extérieur constitue l'une des faiblesses majeures de l'économie française. Comme le relève le rapport économique et financier du projet de loi de finances pour 1989, "le résultat des échanges extérieurs de la France traduit la fragilité de sa situation concurrentielle".

L'excédent de 400 millions de francs dégagé en septembre ne doit pas occulter le fait que l'évolution défavorable de l'année 1987 s'est poursuivie pendant les neuf premiers mois de 1988. L'évolution enregistrée sur presque deux ans est particulièrement préoccupante.

Alors que la conjoncture française et internationale était particulièrement bonne, la France a vu la poursuite de la dégradation de son solde industriel civil (37 milliards en 1987, sans doute plus en 1988) sous l'effet essentiellement des forts courants d'importations générés par la reprise de la demande intérieure.

On estime aujourd'hui à 2 millions le nombre de personnes travaillant pour l'exportation ; on considère, d'autre part, que 300.000 francs exportés dans le cadre d'un grand contrat entraînent la création d'un emploi nouveau dans l'économie nationale. C'est dire la place essentielle que doit occuper, dans les priorités gouvernementales, la mise en oeuvre d'une politique du commerce extérieur ambitieuse .

Dans cette perspective, votre commission s'est attachée à décrire l'évolution du commerce extérieur avant d'analyser les grands axes de la politique retenue en la matière et l'évolution des crédits pour 1989.

## **PREMIERE PARTIE**

### **L'EVOLUTION RECENTE DU COMMERCE DE LA FRANCE**

#### **I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL**

##### **A. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE**

La situation économique internationale s'est sensiblement améliorée au cours des derniers mois. Après un second semestre 1987 qui a vu la croissance dépasser 4 % en rythme annuel, l'activité est restée soutenue au premier semestre 1988.

D'ores et déjà, les acquis de croissance sont supérieurs à 2,5 % pour les grands pays industrialisés. La poussée de l'investissement entre décembre 1987 et juin 1988, inattendue, a "tiré" la croissance mondiale.

La baisse des prix pétroliers contribue à l'amélioration de l'ensemble des résultats de l'O.C.D.E. et à la réduction du déficit américain. Certains signes de faiblesse persistent, notamment pour l'Europe dont les exportations reposent davantage sur l'augmentation de la demande intérieure que sur la conquête de parts de marché.

De plus, l'évolution positive des marchés financiers avec le redressement des marchés boursiers, la stabilisation du dollar et l'assainissement du marché américain ne doit pas dissimuler la persistance de certains risques, notamment de hausse des cours des matières premières (métaux, principalement) et de reprise de l'inflation (au Royaume-Uni et aux Etats-Unis).

Pour 1989, l'O.C.D.E. prévoit une progression de la croissance du produit national brut en volume de 2,75 % dans les pays développés, une progression de la demande intérieure totale de 2,5 %, une inflation et un taux de chômage stables par rapport à 1988, une légère réduction de la croissance des échanges (6 % au premier semestre 1989, 5,5 % au second, contre 6,25 % au second semestre 1989).

## B. LE COMMERCE MONDIAL

Cette conjoncture économique favorable a favorisé la croissance des échanges. La crise boursière d'octobre 1987 avait fait naître la crainte d'une récession mondiale. A l'opposé, la croissance s'est accélérée au quatrième trimestre 1987 et a dynamisé les échanges commerciaux.

En 1987, le volume du commerce mondial a augmenté de 5 % au lieu de 4 % en 1986 et de 3 % en 1985. Ce rythme paraît se poursuivre en 1988.

Les produits manufacturés redeviennent le moteur de la croissance du commerce international avec une augmentation de 5,5 % en 1987, soit un rythme supérieur à celui de l'ensemble des produits mais aussi à celui des échanges de produits manufacturés depuis 1980.

Les résultats -les meilleurs depuis 1981- du commerce des produits agricoles sont également très bons (+ 4,5 %) alors que pour la première fois depuis 1950, la production agricole mondiale a régressé.

Le commerce des produits minéraux, le plus dynamique en 1986, croît faiblement en 1987 (1 % contre 7,5 % en 1986).

#### Evolution du commerce extérieur

	1960/ 1970	1970/ 1980	1980/ 1987	1986	1987
Produits manufacturés	10,5	7	4,5	4	5,5
Produits agricoles	4	3,5	1,5	- 1	4,5
Produits minéraux	7	1,5	- 1,5	7,5	1
Tous produits,	8,5	5	3	4	5
Production tous produits	6	4	2,5	3	3

Dans cette économie mondiale, en voie d'internationalisation croissante, les importations des pays développés assurent toujours la croissance du commerce mondial. En dépit d'une croissance plus faible en 1987 (+ 6 %) qu'en 1986 (+ 8,5 %) la demande d'importation des pays industrialisés reste la plus importante (3 % pour les pays en voie de développement au lieu de 5 % en 1986 ; - 1 % pour les pays de l'Est). Les premiers mois de 1988 connaissent une situation aussi satisfaisante que celle du dernier semestre 1987. Cette tendance reste cependant tributaire de nombreux facteurs (croissance moins vive, perturbations financières, tensions protectionnistes).

## **II. L'EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE EN 1987 ET AU PREMIER SEMESTRE 1988**

### **A. LA DETERIORATION DE 1987 : DES RESULTATS MEDIOGRES EN DEPIT D'UNE DEMANDE EXTERIEURE SOUTENUE**

#### **1. Une détérioration due à l'inadaptation de l'appareil de production**

En 1987, la France a bénéficié d'un décalage conjoncturel favorable. La modération de la demande intérieure française (+ 3,1 % par rapport à 1986) comparée à celle de l'O.C.D.E. (+ 3,4 %) et surtout de la C.E.E. (+ 3,7 %) a constitué un élément favorable pour nos échanges.

Avec 925,5 milliards d'importations et 889 milliards d'exportations, la France a cependant enregistré un déficit de 30,5 milliards pratiquement comparable à celui de 1985 : 30,7 milliards de francs. Cette aggravation par rapport à 1986 est d'autant plus inquiétante que le déficit des échanges de biens se double d'une dégradation des échanges de services.

Le taux de couverture retombe à 96,6 (96,7 en 1985) contre le quasi retour à l'équilibre de 1986 (99,9).

Ces mauvaises performances s'expliquent, en partie, par l'insuffisance des capacités productives françaises après plusieurs années d'investissement médiocre. L'inadaptation qualitative de ces capacités de production, particulièrement sensible lorsque le moteur de l'activité passe de la consommation à l'investissement, peut également être relevée, compte tenu de la fragilité de l'offre française pour les biens d'équipement professionnels. Enfin, la mauvaise compétitivité prix, en dépit d'une amélioration des coûts unitaires de production, explique ses contre-performances.

## 2. L'évolution sectorielle : la disparition de l'excédent industriel

L'évolution sectorielle de 1987 se caractérise par un excédent agroalimentaire en amélioration, un allègement de la facture énergétique, l'apparition d'un déficit industriel important.

### SOLDE ET TAUX DE COUVERTURE PAR SECTEUR

	1984		1985		1986		1987	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Produits agro-alimentaires	+ 25,4	121,9	+ 30,9	125,7	+ 26,7	122,9	+ 29,9	125
Produits industriels (*)	+ 96,7	116,8	+ 81,1	112,9	+ 31,9	104,8	- 11,2	94
Produits énergétiques	- 187	13,5	- 180,6	15,5	- 89,7	19,4	- 82,3	18
Divers	+ 5,8		+ 6		+ 2,9		+ 2,6	
Total	- 59	93,5	- 62,6	93,5	- 28	96,9	- 61	93,6

(1) Soldes CAF- FAB en milliards de francs

(2) Taux de couverture CAF- FAB en pourcentage

(\*) : y compris le matériel militaire

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les évolutions suivantes :

- l'amélioration de l'excédent agro-alimentaire qui atteint 29,9 milliards de francs, soit presque le maximum historique de 1985 (+ 31 milliards de francs) ;

- la poursuite de la réduction de la facture énergétique qui diminue encore de 9 % en 1987 ;

- l'apparition d'un solde industriel fortement déficitaire : - 11,2 milliards de francs, après un excédent déjà réduit en 1986 par rapport aux années précédentes (+ 32 milliards de francs). Si l'on défalque le matériel militaire, le déficit de nos échanges industriels représente - 37,6 milliards de francs (- 2,2 milliards de francs en 1986).

### 3. La poursuite du rééquilibrage vers les pays développés

L'examen par zone géographique (hors matériel militaire) fait apparaître une très sensible augmentation du déficit à l'égard de la zone OCDE hors CEE, ainsi qu'avec la CEE, mais dans une moindre mesure. Le solde négatif des échanges avec les pays de l'OPEP s'est accru, tandis que l'excédent avec les autres pays du tiers-monde s'est nettement réduit. Le déficit de nos échanges avec les pays à économie centralisée a toutefois diminué.

La recherche de clients solvables amène la France à réorienter ses échanges en direction des pays industrialisés, et à se désengager vis-à-vis des pays en voie de développement (P.V.D.) et des pays de l'OPEP.

Le tableau ci-après retrace l'évolution géographique des échanges de la France : (en % du total de nos échanges).

ZONES	IMPORTATIONS					EXPORTATIONS				
	1983	1984	1985	1986	1987	1983	1984	1985	1986	1987
<b>OCDE dont :</b>	71,9	72,8	74,7	79,9	81,0	69,9	71,6	73,7	73,7	79,2
CEE à 12	53,8	54,4	55,8	59,9	61,1	53,2	52,9	53,7	53,7	60,4
Europe hors CEE (1)	6,4	6,6	7,0	7,4	7,6	8,0	7,9	8,4	8,4	8,5
Etats-Unis	7,7	7,7	7,6	7,5	7,2	6,3	8,1	8,7	8,7	7,3
Japon	2,6	2,6	2,8	3,6	3,8	1,2	1,1	1,2	1,2	1,5
<b>Hors OCDE (2) dont :</b>	26,9	26,1	23,9	18,5	17,3	28,0	26,3	24,1	24,1	18,3
PEC (3)	4,3	4,2	4,0	4,0	3,6	4,3	3,7	3,9	3,9	2,8
PVD pétroliers	14,0	13,0	10,7	6,0	5,5	11,4	11,2	8,9	8,9	5,7
PVD non pétroliers	7,7	8,0	8,3	7,5	8,3	11,2	10,4	10,3	10,3	8,8
<b>DOM-TOM</b>	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	1,9	2,0	2,0	2,0	2,4
<b>DIVERS</b>	0,8	0,8	1,0	1,2	1,4	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1

(1) c. Yougoslavie

(2) c. DOM TOM

(3) Pays à économie centralisée

A l'égard des pays de la C.E.E., notre déficit s'accroît légèrement. Il passe de 54,4 milliards de francs en 1986 à 58,6 milliards de francs en 1987.

Le solde négatif de nos échanges avec l'O.C.D.E. hors C.E.E. s'accroît de plus de 8 milliards, passant de -19,4 milliards à 27,8 milliards de francs.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos échanges avec nos partenaires de la Communauté.

PAYS	SOLDE CAF/FAB (en Mrd. F)		TAUX DE COUVERTURE (en %)	
	1986	1987	1986	1987
RFA	39,3	43,9	77,2	76
PAYS BAS	10,3	9,7	79,7	81
U.E.B.L.	9,0	8,8	89,2	90
ITALIE	6,3	7,2	93,9	93
ROYAUME-UNI	+ 14,9	+ 8,4	125,9	112
ESPAGNE	3,2	+ 4,2	91,4	110
DANEMARK	+ 0,4	- 0,7	105,6	92
IRLANDE	3,2	4,1	53,7	44
GRECE	+ 2,7	+ 2,7	169,8	165
PORTUGAL	1,1	+ 0,1	86,2	100
Total CEE à 12	54,2	-58,9	90	89

Source Douanes/DREE

Le déséquilibre des relations commerciales avec les Etats-Unis s'est stabilisé (- 5,1 milliards en 1987, contre - 5,9 milliards en 1986). Cette amélioration apparente recouvre en fait les bons résultats des ventes d'Airbus (amélioration de + 4,2 milliards) et une dégradation sensible des autres postes, en partie due à la baisse du dollar.

Le déficit avec le Japon s'est légèrement creusé (- 22,8 milliards contre - 21,1 milliards de francs). Le secteur des biens d'équipement professionnel est le plus touché : le déficit passe de - 13,2 à -15,4 milliards de francs.

Cependant, cette nouvelle poussée de nos achats au Japon (+ 12 %) s'est accompagné d'un redressement vigoureux de nos ventes (+ 18,4 %), principalement agro-alimentaires (+ 25,3 %). Les exportateurs français ont su profiter de la relance intérieure nipponne. Le taux de couverture reste cependant très faible : 36 % en 1987 contre 34 % en 1986.

Les huit principaux fournisseurs et clients de la France restent les mêmes en 1987 et en 1986. La part de ces huit pays dans notre commerce extérieur s'accroît tant à l'importation qu'à l'exportation : 68,9 % à l'importation contre 68,1 % en 1986, 68,8 % à l'exportation contre 66,7 % en 1986.

Les Etats-Unis, les Pays-Bas et le Bénélux voient, à l'importation, leurs parts se réduire. A l'exportation, seuls les Etats-Unis enregistrent un recul alors que l'Espagne passe du huitième au sixième rang. La France apparaît ainsi comme un des principaux bénéficiaires de la croissance de la demande intérieure de ce pays et de la réorientation de ses échanges en direction de la C.E.E.

La part de la CEE progresse de 0,2 % dans nos importations (61,1 %), et de 0,7 % dans nos exportations (60,4 %).

Le tableau ci-dessous retrace la part prise dans les importations françaises par les huit premiers pays fournisseurs de la France.

1986		1987	
PAYS	%	PAYS	%
RFA	19,4	RFA	19,7
ITALIE	11,6	ITALIE	11,7
UEBL	9,5	UEBL	9,4
ETATS-UNIS	7,5	ETATS-UNIS	7,2
ROYAUME-UNI	6,5	ROYAUME-UNI	7,1
PAYS-BAS	5,7	PAYS-BAS	5,6
ESPAGNE	4,2	ESPAGNE	4,4
JAPON	3,6	JAPON	3,8
	68,1		68,9

*en % des importations totales*  
*Source : Douanes/DREE*

A l'exportation, les huit principaux clients de la France en 1986 sont les mêmes qu'en 1987, quoique dans un ordre légèrement différent :

1986		1987	
PAYS	%	PAYS	%
RFA	16,1	RFA	16,6
ITALIE	11,8	ITALIE	12,1
UEBL	9,1	UEBL	9,3
ROYAUME-UNI	8,8	ROYAUME-UNI	8,8
ETATS-UNIS	7,4	ETATS-UNIS	7,3
PAYS-BAS	4,9	ESPAGNE	5,3
SUISSE	4,6	PAYS-BAS	5,1
ESPAGNE	4,1	SUISSE	4,3
	66,7		68,8

*en % des exportations totales*  
*Source : Douanes/DR*

## B. LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1988

### 1. La poursuite du déficit commercial

Le déficit (donné CAF-FAB, corrigé des variations saisonnières, hors matériel militaire) au premier semestre 1988 atteint - 37 milliards de francs avec 505 milliards d'importations et 465 milliards d'exportation.

Comparé au premier semestre 1987, particulièrement mauvais, ce résultat s'améliore de 9,2 milliards de francs.

Les derniers chiffres disponibles traduisent cependant une rechute particulièrement inquiétante : - 3,4 milliards de francs en juillet ; - 9 milliards de francs en août. Ce très mauvais résultat est le pire enregistré depuis janvier 1983.

En revanche, mais sans que l'on puisse parler d'un retournement de tendance, le chiffre de septembre est beaucoup plus encourageant : + 0,4 milliard de francs CVS.

Le mauvais chiffre du mois d'août doit être relativisé, d'autant plus que l'effet de correction des variations saisonnières avait amplifié le mouvement. En donnée brutes, le solde est négatif de 3,3 milliards de francs en août et de 3 milliards en septembre.

Il apparaît que le bon résultat de septembre est dû à une reprise des exportations (90,7 milliards de francs CVS contre 82,8 milliards de francs en août) alors que les importations se maintiennent à un niveau élevé : 90,3 milliards de francs CVS en septembre ; 98,8 milliards de francs CVS en août. De plus, l'analyse géographique montre que notre balance se redresse à l'égard de la CEE, avec laquelle la France n'a plus qu'un déficit de 1,9 milliard contre 7,2 milliards le mois précédent. A l'égard de la R.F.A., notre déficit passe de - 5,1 milliards de francs à - 3,3 milliards de francs.

Sur les neuf premiers mois de 1988, le déficit cumulé atteint 23,6 milliards en CVS, soit un peu moins qu'à la même période en 1987 (25,4 milliards). Le bon résultat de septembre ne doit pas masquer le fait que, sur plusieurs mois, la tendance est à l'aggravation.

Alors que le déficit du 1er trimestre s'établit à - 1,7 milliard mensuel, le déficit moyen mensuel est de - 2 milliards de francs pour le second trimestre et de 4,2 milliards de francs pour le troisième.

Si le déficit mensuel du dernier trimestre dépasse - 2 milliards de francs, le résultat pour 1988 sera plus mauvais que celui enregistré en 1987 (- 31 milliards de francs).

## 2. L'accroissement du déficit industriel civil

Après un net effondrement, au deuxième semestre 1987, le solde industriel continue de se dégrader au premier semestre 1988, s'établissant à - 28,5 milliards de francs contre - 19,4 au 1er semestre 1987 et + 1,8 milliard au 1er semestre 1986. Ce sont les biens de consommation courante qui contribuent le plus (- 14,9 milliards) à la dégradation du solde.

### SOLDE INDUSTRIEL CIVIL

T1 87	T2 87	T3 87	T4 87	T1 88	T2 88
- 7,5	- 11,9	- 6,3	- 10,8	- 13,5	- 15,0

Le matériel de transport terrestre dégage le seul solde positif des produits industriels, alors que le déficit des biens de consommation (- 14,9 milliards de francs), des biens intermédiaires (- 14,7 milliards de francs) et des biens d'équipement professionnel s'accroît.

Au cours des mois de juillet et d'août, le déficit du solde industriel civil s'est encore approfondi : - 10 milliards en août, - 4,7 milliards en juillet (contre - 2,5 milliards en mai et - 2,2 milliards en juin qui correspondent à la moyenne mensuelle du premier semestre).

En revanche, le solde agro-alimentaire s'établit au premier trimestre 1988 à + 19,3 milliards de francs contre + 9,9 milliards en 1987, alors que la facture énergétique continue de se réduire.

Sur les neufs premiers mois de 1988, la moyenne mensuelle des soldes industriel, énergétique et agro-alimentaire s'établit comme suit :

	1985 (moyenne mensuelle)	1986 (moyenne mensuelle)	1987 (moyenne mensuelle)	1988 (en milliards de francs)								
				J	F	M	A	M	J	J	A	S
Solde industriel mensuel	+ 7	+ 3	- 0,9	-1,4	-6,5	0	-3	-2,8	-2,1	-4,7	-8	0,4
Solde agro- alimentaire mensuel	+ 2,5	+ 2,3	+ 2,5	3,7	3,7	3,2	3,6	4,1	3,4	3,6	2,4	3,6
Solde énergétique mensuel	- 15	- 7,7	- 6,9	5,9	-4,7	-4,3	-5,5	-5,9	-5,2	-5,9	-6,5	-6

Source : douanes

### 3. L'analyse géographique

Au premier semestre 1988, l'évolution des échanges fait apparaître une amélioration avec la CEE (notamment avec le Royaume-Uni, les Pays Bas et l'Espagne alors que notre déficit avec la RFA s'accroît), mais un léger effritement avec le reste de la zone OCDE. Pour le 3ème trimestre, comme il l'a été dit, l'amélioration de nos échanges avec la CEE, et notamment avec l'Allemagne se poursuit. Notre déficit s'accroît avec le Japon, en dépit du rythme soutenu de nos exportations (- 13,4 milliards de francs). Il reste plus modéré avec les Etats-Unis (- 3,9 milliards de francs, soit un taux de couverture de 90 % à comparer avec celui de nos échanges avec le Japon : 34,5 %).

Nos échanges avec les pays de l'OPEP s'équilibrent alors que notre situation vis-à-vis des pays à économie centralisée et des pays en voie de développement non pétroliers se dégrade de - 8 milliards de francs et - 9 milliards de francs.

### III. L'ANALYSE DES TENDANCES DE FOND

#### A. L'EXCEDENT AGRO-ALIMENTAIRE

##### 1. L'évolution générale et les perspectives

Les échanges agro-alimentaires ont dégagé en 1987 un excédent de 29,9 milliards de francs, en amélioration de 3,2 milliards par rapport à 1986. Par rapport à 1986, les importations sont passées de 116,5 à 118,1 milliards (+ 1,4 %) et les exportations de 143,1 à 148 milliards (+ 3,4 %). La baisse du dollar et la dépression des prix agricoles expliquent, en partie, la stabilité des échanges.

Sur cet excédent de 29,9 milliards, 21,5 milliards sont dus aux échanges de produits agricoles et seulement 8,4 aux industries agro-alimentaires (I.A.A.) alors que les flux d'imports et d'exports sont sensiblement de même poids. Le taux de couverture du secteur agricole dépasse 140, celui des I.A.A. n'est que de 112. Depuis 1980, le solde des I.A.A. est globalement stable (entre 8 et 13 milliards de francs). Le solde des produits agricoles, lui, est passé de 3 à 13 puis à 20 milliards de francs.

Le bilan des six premiers mois de 1988 est excellent et devrait conduire à un excédent record pour l'année.

De janvier à juin, l'excédent commercial agro-alimentaire a été exceptionnellement élevé (21,2 milliards de francs en données CVS cumulées), aussi bien pour les produits agricoles que pour les produits des I.A.A.. L'amélioration enregistrée concerne la quasi-totalité des postes. Globalement, le retournement de conjoncture du marché des matières premières agricoles a été favorable à la France, d'autant plus que les prix du café et du cacao ont stagné.

Trois secteurs traditionnellement exportateurs ont fortement augmenté : les céréales (grâce au développement des ventes avec la C.E.E.), le sucre et les produits laitiers.

L'année 1988 pourrait se solder par un excédent record des échanges agro-alimentaires de 38 milliards de francs, soit 8 milliards de mieux qu'en 1987.

En prenant une hypothèse de stabilité des cours et des taux de change au niveau atteint à la mi-1988, la bonne tenue du commerce extérieur agro-alimentaire devrait se prolonger, et l'excédent en 1989 pourrait de nouveau atteindre un bon niveau.

## 2. Les principaux produits

Le poste des **céréales** est fortement excédentaire grâce à trois produits : le blé tendre (12,5 milliards en 1987), l'orge (3,3 milliards), le maïs (9,1 milliards).

Le secteur des **oléagineux non tropicaux** (tournesol et colza principalement), quoique d'un développement récent dans notre pays, contribue d'une manière non négligeable à notre balance commerciale.

L'excédent des **boissons alcoolisées** continue de croître. En 1987, le solde des vins était positif de 11,7 milliards de francs, celui des eaux de vie (Cognac, principalement) de 5,5 milliards et celui du champagne de 5,8 milliards. Ces excédents n'ont fait que croître au cours des dernières années, en particulier celui des vins A.O.C., dont les ventes sont passées de 5 à 10 milliards de francs entre 1981 et 1987.

Le **lait et les produits laitiers** dégagent un excédent de 10,5 milliards de francs, essentiellement sur les fromages et les laits concentrés et secs.

**L'excédent sucrier se réduit (3 milliards de francs en 1987), en raison principalement de la contraction des exportations à destination des pays tiers à la .C.E.E.**

**Le secteur des bovins est excédentaire de 6 milliards de francs.**

**Café, cacao et fruits tropicaux, logiquement fortement déficitaires, réduisent leur solde à - 8,7 milliards de francs en 1987 (en moyenne - 11 milliards de francs au cours des trois années précédentes).**

**Le déficit des fruits et légumes est stable : - 4,6 milliards de francs.**

**En revanche, le doublement des importations de fleurs et plantes depuis 1983 a creusé le déficit de ce secteur : - 3,8 milliards de francs.**

**Le solde des produits de la pêche s'aggrave : - 5,4 milliards de francs en 1987, contre - 2 milliards de francs en 1980 et - 3,8 milliards en 1985.**

**Le solde des viandes et de leurs conserves, régulièrement négatif depuis la fin des années 1970 (entre - 4 et - 6 milliards depuis 1980) atteint - 5,6 milliards de francs.**

**Les conserves de fruits, de légumes et surtout de poissons accroissent leur déficit : - 4,4 milliards de francs en 1987 (en aggravation d'un milliard par rapport à 1985).**

**Le solde des huiles brutes et tourteaux est le seul déficit à s'être régulièrement réduit depuis quatre ans (- 9,8 milliards de francs en 1984, - 6 milliards en 1987), les importations ayant baissé après avoir atteint leur sommet en 1984. Les achats dans ce secteur ont été réduits grâce au développement de la production nationale d'oléagineux (tournesol, colza).**

### 3. L'analyse par secteur géographique

L'excédent agro-alimentaire se fait avec la C.E.E. : + 36,8 milliards avec la C.E.E., - 6,9 milliards avec les pays tiers. La part de la C.E.E. à douze est à son plus haut niveau depuis 1974 avec un taux de couverture, en 1987, de 153.

A l'intérieur de la Communauté, la situation est contrastée selon les pays. Nous dégageons avec la République fédérale d'Allemagne et l'Italie un fort excédent formé sur certains de nos points forts : céréales, vins et alcools, oléagineux, fromages et fruits avec la République fédérale d'Allemagne; céréales, bovins et viande bovine, lait et produits laitiers avec l'Italie. Les échanges avec la Belgique (céréales, vins, oléagineux), le Royaume-Uni (céréales, fruits, vins et alcools), la Grèce (céréales) et le Portugal (oléagineux) sont également excédentaires. En revanche, nous sommes déficitaires avec quatre pays : les Pays-Bas (fleurs, viande fraîche et tabacs), l'Irlande (viande fraîche), le Danemark (viande fraîche également) et l'Espagne (fruits et légumes).

A l'égard des pays tiers, le solde varie selon les zones.

La France est fortement excédentaire avec la Suisse (3,9 milliards de francs) et dans une moindre mesure, avec les États-Unis (1,2 milliard), le Canada (0,3 milliard) et le Japon (1,5 milliard). Pour tous ces pays, ce sont principalement les exportations de vins et alcools qui sont à l'origine de l'excédent. En revanche, les échanges sont très déficitaires avec l'Australie (- 1,9 milliard ; importations de laine et cuirs) et la Nouvelle-Zélande (- 600 millions ; importations de viande). Les échanges avec l'Union soviétique, malgré une baisse des exportations de céréales de 46 % entre 1986 et 1987, sont encore excédentaires de 1,3 milliard de francs.

## B. LE SOLDE INDUSTRIEL

### 1. La tendance générale

Pour la première fois négatif en 1986 (- 2,2 milliards de francs), le solde industriel civil a continué à se dégrader en 1987 (- 37,3 milliards de francs) et en 1988.

La dégradation de la compétitivité des industriels français à l'exportation explique en partie ces mauvais résultats :

PERTE DE COMPÉTITIVITÉ À L'EXPORTATION  
(en points)

ANNEE	
1984	2
1985	3
1986	2
1987	2

Cette perte pèse en particulier sur nos échanges au sein de l'OCDE (plus de 80 % du total de notre commerce extérieur) dont la balance ne cesse de se détériorer.

De plus, l'accroissement de la concurrence des productions étrangères et la chute de nos débouchés dans les pays pétroliers et, dans une moindre mesure, dans les pays en voie de développement non pétroliers, accentuent cette dégradation.

Enfin, la reprise de l'effort d'investissement en biens d'équipement professionnel a stimulé les flux d'importation, l'appareil productif français ne parvenant pas à satisfaire cette demande.

Comparé à 1984, où le redressement était à son apogée, le solde industriel global a chuté de plus de 100 milliards de francs.

EVOLUTION DES SOLDES ENTRE 1984 ET 1987

<b>Produits intermédiaires</b>	- 24,1
<b>dont :</b>	
- métaux et travaux des métaux	- 14,1
- matériaux de construction et chimie	- 13,0
<b>Produits élaborés</b>	- 78,5
<b>dont :</b>	
- biens d'équipement professionnels	- 38,9
- matériel de transport	- 11,1
- biens de consommation	- 28,5
<b>TOTAL</b>	- 102,6

(en milliards de francs)

**PRODUITS INDUSTRIELS CIVILS**  
**(en milliards de francs)**

	<b>1983</b>	<b>1984</b>	<b>1985</b>	<b>1986</b>	<b>1987</b>
<b>IMPORT CAF</b>	500,1	568,4	626,0	657,3	723,4
<b>EXPORT FAB</b>	538,1	633,5	676,7	655,1	686,1
<b>SOLDE</b>	38,0	65,1	50,7	- 2,2	- 37,3
<b>TC %</b>	107,6	111,5	108,1	99,7	94,8

Pendant les neuf premiers mois de 1988, on observe :

- au premier trimestre, une poursuite de la dégradation du solde dans la plupart des produits ;

- au second trimestre, une stabilisation ou une amélioration du solde ;

- au troisième trimestre, une nouvelle dégradation.

Le principal poste déficitaire reste celui des biens d'équipement professionnel, où la détérioration du solde s'accroît. Cette dégradation est cohérente avec la révision en hausse sensible des prévisions d'investissement des entreprises en 1988 (+ 13 % en volume).

Pour ce qui est des six premiers mois de 1988, les volumes, tant en importations qu'en exportations, sont supérieurs à ce qu'ils étaient à la même période de l'année en 1987 d'environ 10 à 15 %.

## **2. Les principaux secteurs**

### **● Les biens d'équipement professionnel**

La progression des importations d'environ 12 % alors que les exportations se redressaient de 5,4 %, a entraîné un solde négatif en 1987 (- 2,5 milliards de francs). Les importations ont porté principalement sur les machines et les appareils mécaniques (- 6,7 milliards de francs) et sur l'électronique professionnelle (- 11,7 milliards de francs).

### **● Les matières premières et les semi-produits**

Le déficit des matières premières s'est stabilisé à - 5,6 milliards de francs.

Le secteur des métaux et du travail des métaux s'est profondément dégradé : excédentaire de 13,5 milliards de francs et de 2,3 milliards en 1986, ce poste est devenu déficitaire de - 1,7 milliard de francs en 1987.

Les matériaux de construction et la chimie continuent de voir leur déficit se creuser : - 4,8 milliards de francs en 1986, - 8,1 milliards de francs en 1987. Les papiers et cartons représentent, à eux seuls, un déficit de plus de 12 milliards de francs.

### **● Le matériel de transports terrestres**

Les voitures particulières et l'équipement automobile conservent des excédents importants (+ 5,5 milliards de francs et + 16,4 milliards de francs) bien qu'en baisse sensible par rapport à 1986.

Les motocycles et les véhicules utilitaires sont déficitaires de - 1,5 milliard de francs et de - 6,4 milliards de francs.

L'excédent de matériel ferroviaire reste stable à + 3,2 milliards de francs.

#### ● Les biens de consommation

Le déficit de ce secteur s'accroît d'une dizaine de milliards en 1987 et passe de - 31 milliards de francs en 1986 à - 41,4 milliards de francs en 1987.

Les principaux déficits concernent le textile-habillement (- 18,4 milliards de francs), les chaussures (- 6 milliards de francs), les produits en bois et les meubles (- 10,5 milliards de francs), les livres-journaux-imprimés (- 2,1 milliards de francs) et les jouets - 3,7 milliards de francs). L'Italie est notre principal fournisseur pour l'ensemble de ces produits .

#### ● Les ferrailles et vieux métaux

Ce poste traditionnellement excédentaire d'environ 6 milliards de francs, ne dégage, pour la deuxième année consécutive, qu'un solde de + 2,6 milliards de francs.

### 3. Les échanges avec nos principaux partenaires

Le classement de nos principaux partenaires est sensiblement le même, selon que l'on considère leur part à l'importation ou à l'exportation.

PRINCIPAUX PAYS FOURNISSEURS	PRINCIPAUX PAYS CLIENTS
1. RFA 2. ITALIE 3. BELGIQUE LUXEMBOURG 4. ETATS-UNIS 5. ROYAUME -UNI 6. JAPON 7. ESPAGNE 8. PAYS-BAS 9. SUISSE 10. SUEDE	1. RFA 2. ITALIE 3. BELGIQUE LUXEMBOURG 4. ROYAUME-UNI 5. ETATS-UNIS 6. ESPAGNE 7. PAYS-BAS 8. SUISSE 9. JAPON 10. SUEDE

Pour les six premiers mois de 1988, l'ordre reste pratiquement inchangé avec, globalement, la poursuite de l'accroissement du commerce intra-OCDE et plus particulièrement du commerce entre les pays membres de la CEE.

Nos pertes de clientèle, en volume de vente, se situent surtout dans les pays en développement pétroliers ou non pétroliers. Les difficultés économiques, financières et monétaires de ces pays ainsi que la concurrence des NPI sont parmi les principaux facteurs d'explication des évolutions de ces dernières années. La baisse de la demande des pays en développement semble atteindre aujourd'hui un plancher. Il ne semble pas en revanche que la concurrence des NPI doive se réduire.

Le tableau ci-dessous retrace le montant des principaux soldes excédentaires et déficitaires avec nos cinq principaux partenaires :

SOLDE EXCEDENTAIRE		SOLDE DEFICITAIRE	
PAYS	MILLIARDS DE FRANCS EN 1987	PAYS	MILLIARDS DE FRANCS EN 1987
1 ROYAUME-UNI	13,4	1 RFA	- 60,5
2 ALGERIE	10,4	2 ITALIE	- 27,6
3 SUISSE	6,0	3 JAPON	- 24,3
4 URSS	5,3	4 BELGIQUE	
5 ESPAGNE	5,1	LUXEMBOURG	- 10,3
		5 ETATS-UNIS	- 4,9

## **DEUXIEME PARTIE**

### **LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR ET L'EVOLUTION DES CREDITS**

#### **I. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR**

##### **A. LES GRANDS CONTRATS**

La dégradation de la situation financière des pays en voie de développement et la contraction des recettes des pays producteurs de pétrole et de matières premières ont entraîné une réduction du marché mondial des grands contrats de plus de la moitié en moins de trois ans.

Après un plus bas enregistré en 1986, les résultats des commandes de grands contrats se redressent en 1987, essentiellement sous l'effet de l'aéronautique et du matériel militaire. En revanche, la part des livraisons liées aux grands contrats dans le commerce extérieur français reste faible : 9 % en 1987, par rapport aux meilleurs niveaux atteints : 14 % en 1982.

Alors qu'au début de la décennie les équipements civils (hors aéronautique) représentaient 60 % de ces contrats contre 25 % pour le matériel militaire et 15 % pour l'aéronautique, on assiste aujourd'hui à un rééquilibrage, chacun de ces secteurs représentant un tiers de la valeur globale.

EN MILLIARDS	1984	1985	1986	1987
Contrats civils	47,3	49,6	44,4	34,9
Navires	2,3	1,9	1,1	0,8
Aéronautique	12,2	25,2	20,6	29,4
Militaire	61,8	44,5	25	28,9
<b>TOTAL</b>	<b>125,2</b>	<b>122,1</b>	<b>91,2</b>	<b>93,9</b>

En 1988, les grands contrats devraient représenter plus de 100 milliards de francs en prise de commande.

La tendance semble donc être à une reprise de cette "spécialité française", ternie ces dernières années par son coût sur les finances publiques dû à l'explosion du "risque pays".

De plus, la réorientation sectorielle de ces grands contrats paraît un élément positif.

La part des contrats signés avec l'OCDE hors CEE (23 % en 1986 pour 15 milliards de francs, 39 % en 1987 avec 25,5 milliards de francs) et la CEE (3 % en 1986 avec 1,7 milliard contre 12 % en 1987 avec 7,6 milliards de francs) s'est accrue, en raison, notamment, de la forte progression des contrats aéronautiques. En revanche, la part des pays en voie de développement est en repli très net, en particulier la part des pays non pétroliers (34 % du total en 1986, 25 % en 1987).

Globalement, la part des grands contrats conclus avec les pays solvables s'améliore : 56 % de la valeur totale en 1985, 63 % en 1986, 65 % en 1987, 72 % au début de 1988.

La gestion plus rigoureuse du risque pays amène ainsi les exportateurs français à se tourner davantage vers les pays solvables. La concurrence se faisant de plus en plus âpre, les conditions de financement prennent aujourd'hui une place croissante dans l'obtention d'un marché, ce qui peut pénaliser les exportateurs français face à leurs concurrents.

D'autre part, les insuffisances chroniques des exportateurs français en matière de suivi des affaires (maintenance) et d'implantation locale doivent être corrigées afin de permettre aux ambitions françaises notamment ferroviaires (T.G.V. espagnol, métro de Caracas, rénovation du métro de Pékin, malgré l'échec de Shanghai) et aéronautiques de se concrétiser.

Sur ce dernier point, la certification de l'A 320 en 1987 et l'important solde de commandes à livrer (200 fermes et plus de 250 options) jusque vers 1992, devraient maintenir un nombre de livraisons élevé : 20 en 1988, 55 en 1989, 88 en 1990, 100 après 1991.

Dans l'hypothèse d'un dollar à 7 francs, on peut estimer à 28 milliards de francs par an et à 9,4 milliards le solde français net (compte tenu des parts anglaises et allemandes, des moteurs et de l'avionique américains) l'apport au commerce extérieur français de ce type de produits.

## B. LA PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR COURANT DES PME-PMI

Lors de son audition devant la commission des Affaires économiques et du Plan, le ministre du commerce extérieur a constaté que l'exportation ne semblait pas encore constituer une priorité pour l'ensemble des industriels français. Les résultats du commerce extérieur français sont concentrés sur une minorité d'exportateurs : les 5 000 premiers exportateurs français réalisent 90 % du commerce extérieur, 115 000 entreprises se partagent les 10 % restant.

Le tableau ci-dessous retrace l'effort à l'exportation des entreprises françaises en fonction de leur taille.

**ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE, HORS ENERGIE (1987)**

Taille des Entreprises	Nombre d'entreprises	Effectif au 31 12	C A (HT) en MF	Export CA en %	Variation depuis 1986 en points
10 - 19	11 219	169 759	94 186	-	-
20 - 199	20 090	1 091 432	566 058	14,1	-0,2
200 - 499	1 570	482 009	316 301	21,6	-0,4
500 et plus	869	1 608 252	1 349 466	34,6	0,3
Hors tranche	785	24 950	50 197	31,9	-0,7
PMI 20 à 499	21 660	1 573 441	882 300	16,8	-0,3
TOTAL 20 et plus	23 314	3 206 643	2 282 023	27,6	0,1
ENSEMBLE	34 533	3 376 402	2 356 209	-	

*Source : Service des statistiques industrielles, ministère de l'Industrie.*

Il apparaît ainsi que la mobilisation des P.M.E.-P.M.I. à l'exportation doit encore être poursuivie.

La politique de promotion du commerce courant mise en oeuvre par les pouvoirs publics repose sur la mobilisation des organismes publics d'appui aux exportateurs d'une part, sur la mise en oeuvre d'un certain nombre de procédures incitatives d'autre part.

## **1. L'action sur l'environnement des entreprises**

### *a) La connaissance des marchés extérieurs*

Cette action passe tout d'abord par l'amélioration de la connaissance des marchés étrangers par les entreprises françaises. Le Centre français du commerce extérieur, alimenté par le réseau des postes d'expansion économique à l'étranger, dispose d'un potentiel d'information considérable qu'il transmet par différents relais (directions régionales, chambres de commerce et d'industrie) aux entreprises.

L'accompagnement des entreprises exportatrices sur les marchés extérieurs se traduit par le rôle joué par le Comité français des manifestations à l'étranger pour organiser la participation d'entreprises françaises aux salons internationaux. L'A.C.T.I.M., enfin, promeut les technologies françaises.

### *b) La formation des hommes au commerce international*

La formation des hommes au commerce international revêt un aspect essentiel mais jusqu'ici sous exploité.

Le ministre du commerce extérieur s'est doté de crédits inscrits à l'article 50 du chapitre 34-82 du budget des services financiers afin de renforcer le soutien apporté par le dispositif public aux formations initiales plus spécifiquement orientées vers le commerce extérieur.

Cette ligne de crédit a permis de concevoir des actions plus ponctuelles et diversifiées que celles engagées précédemment

avec l'Ecole nationale d'exportation, qui a fermé ses portes en décembre 1986 et ne concernait que la formation continue.

Pour 1987, l'intervention du ministère en ce domaine a visé, en priorité, à compléter des formations théoriques existantes par des stages en entreprises étrangères de longue durée (6 mois au minimum). Ce programme s'est appuyé sur une quinzaine d'établissements sélectionnés en fonction de leur projet et a concerné plusieurs centaines de jeunes poursuivant leurs études dans des établissements de nature très différente (écoles de commerce, de gestion, d'ingénieurs, I.U.T., universités).

Une convention signée par la D.R.E.E. avec la Fondation nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (F.N.E.G.E.) sert de cadre à ce programme. Elle a pour double objectif d'apporter une formation pratique aux futurs collaborateurs exports de l'entreprise et de développer les études de cas qui permettront d'enrichir tout à la fois les outils pédagogiques et la connaissance de certains marchés.

L'effort budgétaire a été poursuivi et renforcé en 1988 puisque la dotation est passée de 8 à 13 millions de francs. Ces crédits, répartis entre 25 établissements d'enseignement, permettront à 700 jeunes d'effectuer à la fin de leur cycle de formation un stage de six mois à l'étranger. L'action des pouvoirs publics cherche donc à corriger ce qui apparaît comme la plus grande faiblesse des formations actuellement proposées : l'absence d'expérience pratique à l'étranger, et à renforcer la formation pratique internationale auprès des jeunes devant remplir leurs obligations militaires et issus de formation technique ou commerciale. Elle a permis à près de 1 500 jeunes de partir pour seize mois dans une filiale étrangère de société française.

Concernant la formation continue, le ministère du commerce extérieur consacrera en 1988 5 millions de francs de crédits, attribués par la délégation à la formation professionnelle, aux actions internationales de formation continue.

Un appel de projets national a été diffusé auprès des organismes de formation afin de susciter la création de modules de sensibilisation au commerce international intégrés à des formations de non-spécialistes.

Les directeurs régionaux du commerce extérieur ont été pleinement associés à la mise en oeuvre de ce programme.

Cette action concertée des pouvoirs publics devrait être poursuivie en cherchant à mieux l'adapter aux besoins réels des entreprises.

### *c) L'incitation au portage*

De nombreuses P.M.E. possèdent un potentiel exportateur significatif qu'elles ne peuvent valoriser en raison des coûts inhérents à l'accès aux marchés extérieurs et à l'implantation à l'étranger.

Les pouvoirs publics ont incité les grands groupes industriels français à intensifier la pratique du portage qui consiste, moyennant des commissions sur les chiffres d'affaires générés, à mettre à la disposition de P.M.E. désirant exporter un réseau logistique efficace et éprouvé.

Chaque partenaire en retire un avantage: pour les P.M.E., une prospection de nouveaux marchés à moindre coût et pour les grands groupes, un chiffre d'affaires supplémentaire et une diversification.

Les pouvoirs publics ont notamment apporté leur soutien aux initiatives prises en ce domaine par Pêchiney et Rhône-Poulenc.

Péchiney a ainsi créé, en 1982, la Sefranex dont la raison sociale est d'identifier et de sélectionner les entreprises susceptibles d'exporter par le canal des agences du groupe à l'étranger. Ces agences ont par ailleurs été renforcées par la création de départements pour les produits "hors groupe" dans une dizaine de pays.

Les effectifs associés à ce programme sont de 60 personnes fin 1987, alors qu'ils n'étaient que de 8 en 1982. Les moyens financiers engagés représentent environ 40 millions de francs.

Au cours de 1987, Sefranex est entré en contact avec environ 200 entreprises.

L'effort entrepris a permis d'augmenter significativement le chiffre d'affaires "hors groupe" à l'étranger, qui est passé de 200 millions de francs, en 1982, à 700 millions de francs en 1987, soit une progression de 23 % sur l'année précédente. Pour 1988, l'objectif est de maintenir ce volume d'affaires.

D'autre part, Rhône-Poulenc a mis en place une cellule spécialisée chargée des activités de portage.

Une centaine d'entreprises a été ainsi associée au partenariat export. Les effectifs affectés à l'action de portage et de commercialisation export des produits hors groupe sont passés de 18 personnes en 1982 à 50 en 1987. Entre 1982 et 1986, le chiffre d'affaires hors groupe réalisé à l'étranger est passé de 230 à 640 millions de francs.

Au terme de la convention Codex passée entre Rhône-Poulenc et les pouvoirs publics, le flux net supplémentaire d'exportations obtenu dans le cadre des activités de portage avoisine 600 millions de francs par an.

Les résultats obtenus sont donc encourageants. Les efforts doivent être poursuivis en raison même de l'inexpérience encore trop réelle de nombreuses P.M.E. à l'exportation.

C'est ainsi que, au terme de l'année 1988, les flux cumulés supplémentaires d'exportations devraient approcher 2 milliards de francs. L'accent a été mis sur les zones développées et notamment sur nos principaux partenaires du marché commun. En 1987, 64 % des ventes ont été réalisés dans les pays de la Communauté économique européenne.

Cependant, ce type d'action de partenariat export est lourde et exigeante. Elle ne saurait être entreprise sans l'aide des pouvoirs publics.

## **2. Le redéploiement des procédures d'aide**

L'effort de redéploiement du soutien public au commerce extérieur, engagé au profit du commerce courant avec les pays développés, s'applique particulièrement aux P.M.E. - P.M.I., qui en sont les principales bénéficiaires.

### *a) L'aide à la prospection*

L'assurance prospection, gérée par la Coface, a été adaptée et simplifiée depuis 1982, dans le but de répondre aux besoins de la plupart des entreprises, et en particulier des P.M.E., qui souhaitent aborder les marchés étrangers.

Elle permet d'assurer le financement partiel des dépenses de prospection sur un ou plusieurs marchés étrangers, pendant la période au cours de laquelle cette prospection n'a pas encore engendré de recettes d'exportation. Cette procédure est complétée par l'assurance prospection simplifiée et l'assurance foire

qui sont plus particulièrement destinées aux P.M.E. débutantes à l'exportation.

Ces procédures profitent en priorité aux P.M.E. puisque 90 % des titulaires des contrats d'assurance prospection simplifiée et 50 % des bénéficiaires d'assurance prospection normale, ont un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de francs.

Elles concernent principalement des projets orientés vers les pays solvables, en particulier l'Amérique du nord (60 %) et l'Asie (30 %).

Le mouvement de déconcentration a été étendu à tout le territoire. Tous les dossiers d'assurance prospection, d'assurance foire, ainsi que les contrats d'assurance prospection normale dont le budget est inférieur à un million de francs, font l'objet d'une décision prise localement par le directeur régional du commerce extérieur.

#### *b) Le Codex*

Créé fin 1982, le Codex a apporté à l'ensemble du dispositif financier en faveur du commerce courant un élément essentiel : la possibilité de réaliser des montages financiers (parfois complexes) pour promouvoir la mise en place de réseaux commerciaux à l'étranger grâce à une combinaison appropriée des divers instruments existants.

Cet outil vient combler une lacune réelle dans la mesure où ce type de projets, qui se caractérisent par la nécessité d'engager des dépenses importantes mais non immobilisables, ne sont pas facilement éligibles aux financements "classiques", bancaires par exemple.

Après plus de cinq ans de fonctionnement, le bilan du Codex apparaît comme très positif.

Au terme de cette période, 348 dossiers ont pu être traités, dont 99 au cours de l'année 1987 et des six premiers mois de l'année 1988. Chacun d'entre eux représente l'engagement d'une entreprise à réaliser un programme d'implantation à l'étranger ambitieux et à affirmer une stratégie à l'exportation tournée vers les pays les plus solvables.

Les interventions du Codex ont ainsi permis d'associer dans chaque cas les différentes aides publiques (agrément fiscal, prêts bonifiés, assurance prospection) au sein d'un montage financier global suffisamment attractif pour convaincre l'entreprise, ses actionnaires et ses banques, de réaliser un effort important. Le Codex présente ainsi l'avantage de jouer le rôle d'une coordination des aides de l'Etat et de provoquer un effet de levier en faveur de l'entreprise.

Les entreprises bénéficiaires sont pour 57 % des petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à 100 millions de francs), pour 35 % des entreprises moyennes (chiffre d'affaires compris entre 100 millions et 1 milliard de francs) et pour 8 % des grandes entreprises.

Enfin, depuis le début de 1988 et pour une période expérimentale de six mois, la procédure Codex a été adaptée aux projets des P.M.I. qui se groupent pour ouvrir un bureau en commun en R.F.A., Italie et Espagne. Dans ce cas, le soutien apporté par les pouvoirs publics peut aller jusqu'à 50 % des coûts d'implantation et de prospection.

### *c) L'aide à l'implantation*

#### ● La provision fiscale pour implantation à l'étranger.

Les entreprises françaises qui s'implantent à l'étranger sous forme de filiales peuvent provisionner dans leurs comptes le montant de leur investissement en capital si le pays de résidence

choisi est hors C.E.E. ou leur quote-part de pertes dans la filiale si celle-ci se trouve dans un des Etats de la C.E.E.

Cette procédure profite en grande majorité aux P.M.E. Afin d'accentuer ce caractère, l'agrément préalable a été supprimé pour les premiers investissements commerciaux, quel qu'en soit le montant.

● Les prêts bonifiés aux P.M.E. (P.B.P.M.E.)

A compter du 1er janvier 1987, les prêts bonifiés spécifiques pour l'implantation à l'étranger dénommés Die-Export, réservés aux entreprises réalisant moins de 500 millions de francs de chiffre d'affaires, ont été fondus dans l'enveloppe globale des P.B.P.M.E. Ces prêts, désormais, ne sont plus conditionnés par le caractère générateur d'exportation de l'investissement projeté (flux d'exportations généré 3,5 fois supérieur en cinq ans à l'investissement initial).

Cet effort d'aide à l'implantation doit être poursuivi. Le déséquilibre entre les implantations françaises à l'étranger et étrangères en France reste préoccupant. On compte, par exemple, six fois moins de filiales françaises en Suède que de filiales suédoises en France. Seulement 1 000 filiales françaises sont implantées en R.F.A. alors que 2 000 filiales ouest-allemandes sont ouvertes en France.

## II. L'EVOLUTION DES CREDITS

Les dépenses se rapportant directement au commerce extérieur sont réparties entre trois fascicules budgétaires : les services financiers, les charges communes et les comptes spéciaux du Trésor.

Ces dépenses peuvent être ventilées selon trois grands types d'action : les moyens des services et organismes chargés de la promotion des exportations ; les aides financières à l'exportation ; les prêts consentis aux exportateurs français ou aux acheteurs étrangers.

### A. LES MOYENS DES SERVICES ET ORGANISMES CHARGES DE LA PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR

Les crédits budgétaires de l'expansion économique à l'étranger, présentés dans le fascicule des services financiers, rassemblent :

- les crédits relatifs au réseau des postes d'expansion économique ;
- les crédits des directions régionales du commerce extérieur ;
- les crédits d'intervention publique aux organismes chargés de soutenir le commerce extérieur (C.F.C.E., C.F.M.E., A.C.T.I.M.) ;
- les crédits de la formation au commerce extérieur ;
- les crédits du fonds ingénierie.

Par rapport à 1988, ces crédits sont globalement en hausse de près de 3 % et atteignent pour 1989, 1 218,6 millions de francs contre 1 184,4 millions de francs en 1988.

## **1. Le service de l'expansion économique à l'étranger (S.E.E.E.)**

Les crédits budgétaires consacrés à l'expansion économique à l'étranger et ceux relatifs aux directions régionales du commerce extérieur (D.R.C.E.) sont caractérisés par une augmentation modeste des crédits de personnel (626,7 millions de francs en 1989 contre 623,8 millions de francs en 1987) et des crédits de fonctionnement (214,1 millions de francs en 1989 contre 208,7 millions de francs en 1988). Les moyens du S.E.E.E. augmentent, au total, de 832,5 millions de francs en 1988, à 840,8 millions de francs en 1989 (838,5 millions de francs en 1987).

Dans un contexte d'austérité budgétaire et de diminution tendancielle des effectifs, l'effort de redéploiement s'effectue au profit des postes les plus importants pour l'expansion de nos exportations. De nouveaux postes ont ainsi été créés, ces dernières années, à Miami, Canton, Shangai, Bologne et Seville, alors que les postes de la Nouvelle Orléans, de Porto Rico et de Recife ont été fermés. Aujourd'hui, plus de 50 % des personnels français sont implantés dans les pays de l'O.C.D.E., principalement dans les antennes situées dans les capitales régionales des régions à fort potentiel économique.

Au total, le nombre d'implantations passe de 185 en 1988 à 187 en 1989, alors que le nombre d'agents reste inchangé (2 400), la réduction du nombre des agents contractuels (1 132 au lieu de 1 154) étant compensée par l'augmentation du nombre des V.S.N.A. (360 au lieu de 340 en 1988).

Concernant les crédits de fonctionnement, les postes d'expansion économique à l'étranger (P.E.E.E.) voient la somme qui leur est allouée se réduire légèrement : 181 millions de francs en 1989 contre 182 millions de francs en 1988.

Commencé en 1983, l'équipement informatique de tous les P.E.E.E. devrait être achevé en 1989 (15,5 millions de francs de

prévu) avec la mise en place de plus de 700 postes de travail sur micro-ordinateurs.

La dotation budgétaire pour les D.R.C.E. est reconduite pour les crédits de fonctionnement en 1989 : 9,95 millions de francs. Les crédits pour les rémunérations et les charges connexes croissent de 19,5 à 20 millions de francs. Les dépenses informatiques passent de 1 milliard de francs en 1988 à 1,5 milliard de francs pour 1989.

Les D.R.C.E. disposeront en 1989 comme en 1988 de 170 agents, dont 41 mis à disposition. Leur caractère d'administration de mission souple, peu nombreuse, devrait leur permettre de renforcer leur rôle privilégié dans la mobilisation des P.M.E. à l'exportation.

## **2. Les subventions aux organismes de promotion du commerce extérieur**

Les crédits alloués aux actions publiques pour l'expansion économique à l'étranger et la coopération technique sont rassemblés dans les chapitres 44-84, articles 10 et 20, et 44-88, article 10, du budget des services financiers.

Ces subventions augmentent, en 1989, d'à peu près 7 % par rapport à 1988.

### *a) Le Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.)*

L'apport financier de l'Etat diminue très légèrement en 1989 : 145 642 000 francs en 1989, contre 145 691 000 en 1988, pour un budget de 230 millions de francs. L'effectif est de l'ordre de 550 personnes.

L'effort de productivité et d'augmentation des ressources propres sera poursuivi.

En 1989, le Centre s'attachera à développer la clientèle de province avec l'aide des chambres de commerce et d'industrie (C.C.I.) et, surtout, à améliorer la qualité de la collecte et de la redistribution de l'information mise à la disposition des exportateurs.

Appuyé sur les P.E.E. à l'extérieur, les D.R.C.E. et les C.C.I. à l'intérieur de l'hexagone, et en harmonie avec ses partenaires professionnels, le C.F.C.E. poursuivra, dans la perspective de 1992, son triple rôle de centrale d'information, de conseil et de structure d'aide à la promotion de l'entreprise exportatrice.

*b) Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.)*

Les crédits accordés en 1989 au C.F.M.E. augmentent de un million de francs par rapport à 1988 pour s'établir à 74.160.000 francs. Le C.F.M.E. compte 70 personnes et son budget s'élevait, en 1987, à 125 millions de francs. La mission du C.F.M.E. : favoriser et organiser la participation des entreprises françaises aux salons internationaux, s'est traduite par la présence de 3.700 entreprises françaises dans 240 foires et salons.

Les actions du C.F.M.E. sont orientées à raison de 53 % des moyens mis en oeuvre vers les pays de l'Europe occidentale, 21 % vers ceux de l'Amérique du Nord et 14 % vers l'Asie.

Pour l'année à venir, 220 actions sont inscrites au programme du C.F.M.E. les orientations géographiques et sectorielles enregistrées en 1987 et 1988 seront confirmées avec cependant une croissance notable des moyens consacrés aux opérations en Asie.

Le comité consacrera des moyens importants aux actions de promotion dans les grands magasins étrangers (en particulier aux Etats-Unis et au Japon) en liaison avec la commémoration du bicentenaire de la révolution française.

*c) L'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.)*

Les crédits de l'A.C.T.I.M. augmentent sensiblement dans le budget pour 1989. La subvention qui lui est allouée passe de 100,5 millions à 116,5 millions de francs, après deux années de réduction.

Au titre de sa mission de promotion des technologies françaises à l'étranger, de préparation de l'action commerciale et d'aide à l'implantation des entreprises françaises -dont 1 150 sont adhérentes à l'A.C.T.I.M.- sur les marchés extérieurs, l'A.C.T.I.M. a reçu près de 1 700 spécialistes étrangers dans le cadre d'opérations bilatérales ou multilatérales, et a envoyé près de 500 spécialistes français et près de 1 200 V.S.N.E. à l'étranger.

En 1988, ces chiffres devraient être dépassés. En 1989, l'A.C.T.I.M. devrait organiser 56 colloques, contre 42 en 1988 et le nombre de départs de V.S.N.E. devrait avoisiner 2 000.

Pour 1989, les grandes orientations de l'activité de l'A.C.T.I.M. sont les suivantes :

- l'intensification des contacts entre professionnels français et étrangers (87 colloques et sessions sont prévus) ;
- la mise en oeuvre de plans pluriannuels permettant aux professionnels intéressés de recourir de façon graduelle et organisée aux différentes prestations de l'A.C.T.I.M. ;
- la mise en place d'une véritable activité d'aide à l'implantation ;

- le regroupement de tous les services sur un site unique.

Au titre du S.E.E.E. enfin, 2,5 millions de francs sont inscrits (contre 6 millions de francs en 1988) pour l'organisation de la participation française à l'exposition internationale de Séville.

Le fonds ingénierie qui permet le financement d'études gratuites, nécessaire prélude à l'obtention de grands contrats, voit ses crédits doubler pour passer à 20 millions de francs.

En dépit de la longueur du délai de retombée commerciale (environ trois ans), on peut d'ores et déjà estimer que les études réalisées à ce titre ont permis l'obtention de contrats pour un total de deux milliards de francs.

## B. LES AIDES BUDGETAIRES A L'EXPORTATION

### 1. La couverture des risques à l'exportation (fascicule des charges communes, chapitre 14-01, article 70)

Les garanties des risques afférents à l'exportation augmentent de plus de 100 % par rapport à 1988 : 7,265 milliards de francs en 1989 contre 3,6 milliards de francs en 1988.

Ces garanties recouvrent les assurances crédit et prospection fixées par la Coface.

#### *a) L'assurance crédit (chapitre 14.01.71)*

Avec un résultat comptable négatif de 5,9 milliards de francs, l'exercice 1987 confirme la tendance observée en 1986, qui avait été marquée par un retour au déficit (- 2 milliards de francs)

après les excédents exceptionnels des comptes de l'assurance crédit en 1984 (1,2 milliard de francs) et en 1985 (2,9 milliards de francs).

Cette dégradation des comptes résulte à la fois de la progression rapide des indemnisations (+ 56 % en 1986, + 48 % en 1987) et du moindre recours aux refinancements par la B.F.C.E. des dettes consolidées.

Les résultats pour l'année 1987 font apparaître une poursuite de la dégradation des comptes de la Coface dont l'importance est liée au mode de gestion retenu des consolidations de dette : refinancement par la B.F.C.E. ou rééchelonnement par la Coface. Après avoir été neutre sur le plan budgétaire en 1985 et avoir coûté 2,8 milliards au budget de l'Etat en 1986, l'assurance crédit a sensiblement aggravé sa charge en 1987 (8 500 millions de francs), montant qui devrait néanmoins se stabiliser en 1988 (8 800 millions de francs).

Le transfert à la Coface de dépenses autrefois supportées par la B.F.C.E. traduit un souci de rigueur dans la présentation des comptes de l'Etat.

Une dotation de 6 milliards de francs a été inscrite au budget de 1989, contre 2 milliards de francs en 1988 et 1 milliard de francs en 1987.

*b) L'assurance prospection et l'assurance foire  
(chapitre 14.01.72)*

L'assurance prospection permet de prendre en charge une partie des frais de prospection des P.M.E. sur certains marchés extérieurs. Cette procédure, qui a connu un grand succès depuis sa création, a enregistré une baisse modérée de son activité en 1986 et 1987 due à un recentrage plus strict de l'éligibilité au profit des P.M.E. et à un coût moindre de la prospection facturée en dollars en raison de la baisse de la devise américaine. La réduction de la dotation demandée s'explique par cette évolution.

515 millions de francs sont inscrits en 1989 contre 630 millions de francs en 1988 et 675 millions de francs en 1985.

*c) La garantie du risque économique  
(chapitre 14.01.74)*

Cette garantie permet aux exportateurs de se couvrir contre une hausse de leurs coûts de production, risque d'autant plus élevé que la durée de réalisation de l'exportation est importante.

La nécessité de résorber le solde des arriérés d'indemnisation, exercice entamé en 1988, conduit à l'inscription d'une dotation de 750 millions de francs pour l'année 1989 (900 millions de francs en 1988 et 965 millions de francs en 1987).

**2. Les bonifications d'intérêts (compte de gestion du Trésor/B.F.C.E. ; chapitre 44-98, article 38, du budget des charges communes)**

● **Les bonifications d'intérêts sur crédits à l'exportation (paragraphe 10).**

Cette charge dépend d'une part des taux auxquels sont consentis les crédits bénéficiant d'un soutien public comparés aux taux du marché, d'autre part de l'encours de ces crédits.

La baisse de l'encours des crédits à l'exportation ainsi que les hypothèses de taux retenues (T.M.M. au jour le jour à 6,5 %, T.M.M. à un an à 7,5 % et Tribor à 8,5 %) conduisent à l'inscription d'un crédit de 1 540 millions de francs.

● **Les bonifications d'intérêts sur crédits de consolidation (paragraphe 20)**

Cette charge représente pour l'essentiel les intérêts impayés par les pays débiteurs sur les crédits de consolidation (les impayés au titre du principal sont imputés sur le compte spécial du Trésor 905-08). Cette charge, croissante depuis quelques années, traduit les limites du traitement de la dette et justifie une dotation de 800 millions de francs (1 milliard de francs en 1988).

**3. Les prêts publics à l'exportation**

*a) Les dons du Trésor (chapitre 68-00)*

Entre 1985 et 1987, le doublement des dons au profit des pays les moins avancés témoigne de la persistance des difficultés des pays en développement et du souci des pouvoirs publics d'utiliser ces aides de façon plus incitative en faveur de nos exportations. D'autant plus que nos concurrents commerciaux (Japon, Canada, Grande-Bretagne, Etats-Unis) utilisent efficacement cet instrument.

Une dotation de 450 millions de francs est prévue à ce titre dans le budget de 1989 (422 millions de francs en 1988, 221 millions de francs en 1987).

*b) Les prêts du trésor (compte spécial 903-07)*

Les prêts du Trésor à des Etats étrangers constituent un puissant levier de développement de nos exportations en même temps qu'un des principaux instruments de notre aide publique au développement. La dotation budgétaire va devoir augmenter en 1989, phénomène qui devrait se poursuivre dans les années à venir. En effet, les règles nouvelles de l'O.C.D.E. imposent, depuis le 15 juillet 1988, un élément-don de 35 % au lieu de 30 %. D'autre part, la situation financière dégradée de certains pays nous contraint à ne

pas offrir des crédits qu'à taux concessionnel. Enfin, et surtout, sur les pays éligibles jouissant d'une situation financière saine, la concurrence internationale est telle que le crédit d'aide est en train de devenir le mode de financement de droit commun.

La charge nette autorisée pour 1989 s'établit ainsi à 2,5 milliards de francs contre 2,2 milliards de francs en 1988.

*c) La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers (compte spécial 905.08)*

Ce poste correspond à la charge de financement des consolidations des crédits de la Caisse centrale et des prêts du Trésor auxquels s'ajoutent les impayés en principal des crédits de consolidation de la B.F.C.E. La défaillance d'un nombre croissant de pays débiteurs explique l'augmentation de ce poste et la demande d'une inscription de 3,8 milliards de francs (charge nette) contre 2,4 milliards de francs en 1988 et 1,95 milliard de francs en 1987.

\*

\*     \*

Suivant les conclusions de son rapporteur, la Commission des Affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du Commerce extérieur inscrits dans le projet de loi de Finances pour 1989.